



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
07.11.2013  
Date de la convocation des conseillers:  
07.11.2013  
point de l'ordre du jour no:  
16A

**Délibération du Conseil Communal  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 15 novembre 2013**

**Présents :** Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Hansen, Goetz, Kox, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

**Absents :** Maroldt, Knaff, Codello, Bofferding, Johanns, conseillers

COMMISSARIAT DE DISTRICT

25 NOV. 2013

**Le Conseil Communal**

Objet: Crédit spécial

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins se propose de faire effectuer l'acquisition d'un tracteur agricole compact pour les besoins du service forestier;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir un crédit spécial de 30.000 € aux dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2013;

Considérant que cette dépense supplémentaire devra être inscrite à l'article 4/412/223210/99501;

Considérant que cette dépense est couverte par les économies suivantes:

- 15.000 € à l'article 3/412/608121/99001 «Fournitures pour l'entretien du domaine forestier;
- 15.000 € à l'article 3/412/612200/99001 «Travaux d'entretien-coupe de bois»

Considérant que ce tracteur a été sollicité par l'Administration de la nature et des forêts dans un courrier du 13 août 2013;

Vu les articles 127 et 128 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu l'instruction ministérielle sur les budgets des communes et établissements publics;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e à l'unanimité**

un crédit spécial de 30.000 € pour faire effectuer l'acquisition d'un tracteur agricole compact pour les besoins du service forestier.

En séance

Date qu'en tête

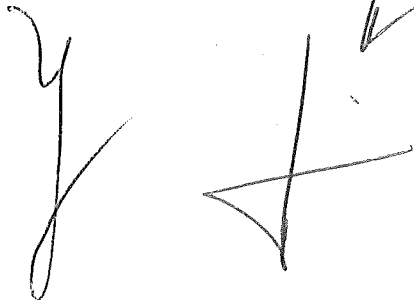
Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 22.11.2013

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,



Secrétariat

20.12.2013 P.B

CONTRÔLE DE LA COMPTABILITÉ DES COMMUNES  
N° B.237K Vu et autorisé les  
modifications budgétaires sollicitées

Luxembourg, le 10 décembre 2013  
Le Ministre de l'Intérieur

